

2D-DOC



Date de facture 06/02/2025
N° de facture 11062571420225

Remise à Zéro 05/03/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.49736643
N° de ligne 06 66 01 88 67

M MARTIGNAC JMCE JULIEN
1109 ROUTE DE LA GREZE
46130 LOUBRESSAC

Bonjour, voici votre facture du 6 février 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 19 février 2025		21,22
Vos services fournis par votre opérateur	17,68	21,22
Vos abonnements, forfaits et options	17,49	20,99
Vos communications (du 06/01 au 05/02)	0,19	0,23
Montant de la facture soumis à TVA	17,68	21,22
TVA 20,00 % payée sur les débits		3,54
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		17,68

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT11507LCA906



Utilisateur de la ligne JULIEN MARTIGNAC JMCE		Numéro de la ligne 06 66 01 88 67		Annexe de la facture 11062571420225	
		%TVA	€ HT	€ TTC(*)	
Vos services fournis par votre opérateur			17,68	21,22	
Vos abonnements, forfaits et options				20,99	
Pour le mois à venir (du 06/02 au 05/03)					
· B&YOU 300Go 5G Client		20,00	24,99	29,99	
· Remise Forfait		20,00	-7,50	-9,00	
· Option Majelan				inclus	
Vos communications (du 06/01 au 05/02)				0,23	
décomptées de vos forfaits					
· 03:15:10 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24					
· 4 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24					
· 288 Mo 665 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal					
en dépassement ou non incluses dans vos forfaits					
· 00:01:00 de communications vers l'international		20,00	0,19	0,23	
Total pour cette ligne				21,22	

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

(*)Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Détail de votre facture du 6 février 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
06/01	5 Mo 657	France	0,000
07/01	20 Mo 689	France	0,000
08/01	9 Mo 095	France	0,000
09/01	15 Mo 606	France	0,000
10/01	6 Mo 196	France	0,000
11/01	1 Mo 151	France	0,000
12/01	4 Mo 342	France	0,000
13/01	33 Mo 568	France	0,000
14/01	9 Mo 186	France	0,000
15/01	6 Mo 381	France	0,000
16/01	5 Mo 198	France	0,000
17/01	9 Mo 177	France	0,000
19/01	5 Mo 948	France	0,000
20/01	17 Mo 458	France	0,000
21/01	7 Mo 425	France	0,000
22/01	7 Mo 995	France	0,000
23/01	10 Mo 176	France	0,000
24/01	2 Mo 539	France	0,000
25/01	1 Mo 090	France	0,000
26/01	6 Mo 250	France	0,000
27/01	15 Mo 870	France	0,000
28/01	11 Mo 045	France	0,000
29/01	13 Mo 357	France	0,000
30/01	6 Mo 352	France	0,000
31/01	12 Mo 218	France	0,000
01/02	4 Mo 189	France	0,000
02/02	4 Mo 529	France	0,000
03/02	8 Mo 076	France	0,000
04/02	22 Mo 969	France	0,000
05/02	4 Mo 934	France	0,000

en dépassement ou non incluses dans vos forfaits

Retrouvez les coordonnées de l'éditeur du service sur le site surmafacture.fr

Gérez vos achats et abonnements sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon compte"

communications vers l'international 0,23

y compris les DOM-TOM

Date	Heure	Numéro Appelé	Durée Réelle hh:mm:ss	Durée Facturée hh:mm:ss	Pays Visité Pays Appelé	Coût € TTC*
13/01	13:00:05	3247596	00:00:48	00:01:00	France Belgique	0,228

Total de vos consommations 0,23

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00

1

Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- Suivre votre consommation en temps réel,
- prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguetelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguetelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.